

Magazine mensuel fondé en 1967 par Raymond Henry †
et André Gagniard †
Publié par les Éditions Crépin-Leblond
créées en 1939 - S.A.R.L. au capital social de 19 000 €
(Groupe Graphycom : Éditions Crépin-Leblond, Ifrest, Ippac,
Imprimeries de Champagne, Journal de la Haute-Marne,
Rotochampagne)

SIÈGE SOCIAL

14, rue du Patronage-Laïque - CS 52057
52902 Chaumont cedex 2
Tél. 03.25.03.87.48 - Fax : 03.25.03.87.40

Gérants :

Marie-Jeanne Blether
Laurent Picart

Directeur de publication :

Laurent Picart

site internet : <http://www.crepin-leblond.fr>

RÉDACTION

Cibles - Éditions Crépin-Leblond
B.P. 15 - 17160 Matha

e-mail rédaction : cibles@graphycom.com

Rédacteur en chef :

Eric Bondoux - Tél. : 05.46.26.43.96 - Fax : 03.25.03.87.40

Secrétaire de rédaction :

Jean-Jacques Pietraru - Tél./Fax : 02.33.81.90.74

- Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs.
- Les publicités insérées le sont sous la responsabilité des annonceurs.
- L'éditeur se réserve le droit de refuser toute demande d'insertion sans avoir à motiver son refus.

PUBLICITÉ

Fax : 03.25.03.87.40

Directeur commercial :

Laurent Picart Tél. : 03.25.03.87.48

Assistante commerciale :

Marie-Hélène Vonfeld Tél. : 03.25.03.87.48
clmhv@graphycom.com

Chargées de clientèle :

Isabelle Aubard Tél. : 03.25.03.87.47
claubard@graphycom.com

Stéphanie Dubois

Tél. : 03.25.03.87.44
cldubois@graphycom.com

Catherine Gagneux

Tél. : 03.25.03.87.46
clgagneux@graphycom.com

Petites annonces particuliers :

Du lundi au jeudi 9 h-12 h / 14 h-19 h - Le vendredi 9 h-12 h / 14 h-18 h
Tél. : 03.25.03.87.48 - Fax : 03.25.03.87.40

DIFFUSION

Service abonnements :

Fax : 03.25.03.87.40
Charly Roussel Tél. : 03.25.03.87.45
clroussel@graphycom.com

Tarifs abonnements

1 an : France : 49 € Étranger : 69 € Étranger autres : 79 €
2 ans : France : 97 € Étranger : 130 € Étranger autres : 140 €
3 ans : France : 141 € Étranger : 189 € Étranger autres : 199 €

Prix au numéro : France : 6,90 €

Toute demande ou changement d'adresse doit parvenir dans les quinze jours avant la sortie du numéro.

Service des ventes et réassorts

(réservé aux dépositaires de presse) :

KAP/MEDIA :

60 Impasse des Oiseaux - 38500 Coublevie - France
Tél. : 04 76 06 38 44 - contact@kapmedia.net

LIBRAIRIE - V.P.C.

Fax : 03.25.03.87.40

Directeur de collections :

Alain Picart Tél. : 03.25.03.87.49

Relations éditeurs :

Julie Poissenot Tél. : 03.25.03.87.43

Commandes librairie,

Suivi de commande :

Julie Poissenot clpoissenot@graphycom.com

Tél. : 03.25.03.87.43

COMPTABILITÉ - GESTION

Nathalie Raclot Tél. : 03.25.03.87.48

CONCEPTION - RÉALISATION

Éditions Crépin-Leblond

Maquettistes :

Corinne Duroca - Isabelle Mona - Maryse Piquet
Gérald Laplanche - Eric Pierre

IMPRESSION

Imprimé en France

Cibles décline toutes responsabilités pour la perte et la détérioration des manuscrits, documents et photos qui lui sont confiés. Reproduction intégrale ou partielle interdite. Les manuscrits et photos ne sont pas rendus.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2016
Distribution : MLP
Commission paritaire : 0114 K 80 843
N° ISSN : 0009 6679

Rejoignez-nous sur 

> Tapez Cibles Magazine



L'édito !

To be or not to be, Version "permis"

Je n'ai pas de sympathie particulière pour Charb, ex du PCF plus ou moins repent, ni pour les partisans de "l'Internationale" entonnée à ses obsèques.

Pas plus que pour son équipe, nettement moins drôle que celle des défunts "Hara-Kiri" ou "Charlie-Hebdo" pré 1992, sous la direction des ineffables Choron (Bernier) et Cavanna.

Ni pour son hebdomadaire, dont le fonds de commerce (déficientaire) était de traîner dans la boue l'ensemble de la classe politique française (ça, encore, c'est parfois mérité...), les forces de l'ordre, l'armée, et un peu tout et tout le monde, mais surtout le Français "moyen", considéré sans rémission possible comme un beauf, un nouveau beauf ou un fils de beauf à la sauce Cabu.

Mais la liberté de la presse, telle qu'elle est exprimée par le premier Amendement de la Constitution des États-Unis, c'est-à-dire pleine et entière sans finasseries, fait partie de mon credo.

Aussi, Charb pratiquait le tir sportif (étonnant, non ?). Il avait même demandé pour sa protection une autorisation d'arme de défense, voire de port d'arme à titre professionnel... qui lui a bien sûr été refusée !

On sait que, à partir du moment où les conditions juridiques et de circonstance sont remplies – et bien sûr elles l'étaient –, cette attribution est discrétionnaire, c'est-à-dire que seule la volonté politique détermine la décision.

En conséquence de ce refus, mon confrère dormait, pour "se rassurer", avec un simple couteau à portée de la main, d'après le témoignage d'une compagne...

Je n'aimerais pas aujourd'hui, avec le recul des événements, être à la place des politiques ou des brav'fonctionnaires, petits ou grands, qui lui ont refusé sans vergogne ce passeport pour la survie.

Mais peut-être ces derniers ont-ils quand même la conscience tranquille, n'ayant fait "qu'obéir aux ordres" ?

Avec des amis pareils, on est bien servi, et l'on n'a même plus besoin de Daesh !

Quant à la protection officielle dont ils bénéficiaient, il faut comprendre qu'il est tout simplement impossible de protéger "de l'extérieur" (et d'elle-même) une personne ou un groupe de personnes qui répugne à l'être, particulièrement dans le cas où cette répugnance se base sur des motifs idéologiques et/ou "moraux".

Et surtout si le "visé" ne croit pas vraiment à sa mise en danger, voire méprise ou nie l'existence même d'une problématique de l'insécurité, en général et par conviction personnelle.

Mais il est bien clair que, quelle que soit la valeur indiscutable des personnes qui l'assurait, le dispositif comportait des failles.

C'est d'ailleurs ce que m'a confirmé un collaborateur et ami de Charb, baroudeur expérimenté qui avait déjà vertement attiré son attention sur les failles en question, et leurs conséquences possibles.

Mais, dans ce cas précis – méfiance, voire hostilité, vis-à-vis des institutions et gêne éthique d'être gardé par des "flics" –, pouvait-il vraiment en être autrement ? Pas sûr...

Le journaliste Charb a reçu, le 31 décembre 2015, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur.

À titre posthume...

Et pour les suivants ? Permis ou pas permis ?

Éric BONDOUX